

COMMUNE : **083 HENNEBONT**
 ARRONDISSEMENT : **56 LORIENT**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE HENNEBONT**



Affiché le 09 04 2019

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
 Reçu en préfecture le 08/04/2019
 Affiché le
 ID : 056-215600834-20190328-D201903022-DE

2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition communaux de 2018 2	Taux d'imposition plafonnés 2019 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	21 561 409	17,45	>>>	22 219 000	3 877 216
Taxe foncière (bâti).....	15 756 173	36,27	>>>	16 177 000	5 867 398
Taxe foncière (non bâti).	121 204	69,52	>>>	122 100	84 884
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4		231 488		Total :	9 829 498
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b		>>>			

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 5

10 268 209	-	438 711	-		-		-		-		-	
Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB 7		Produit des IFER 8		Produit de la CVAE 9		TASCOM 10		DCRTP 11
										9 829 498		
				Versement GIR 11		Prélèvement GIR 11				Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)		Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires 4b

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	8	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	17,45	Produit attendu 9 829 498	= 1,000 000	17,45	17,45	22 219 000	3 877 216
Taxe foncière (bâti).....	36,27			36,27	36,27	16 177 000	5 867 398
Taxe foncière (non bâti).	69,52			69,52	69,52	122 100	84 884
CFE.....	>>>	Produit à taux constants	(6 décimales)				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu	9 829 498

A VANNES
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 claude girault
 le 05 MARS 2019

Le préfet,
 le

A Hennebont
 Le maire,
 André HARTEREAU

le 28 mars 2019

COMMUNE : 083 HENNEBONT

ARRONDISSEMENT : 56 LORIENT

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE HENNEBONT



Affiché le 09 04 2019

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
 Reçu en préfecture le 08/04/2019
 Affiché le
 ID : 056-215600834-20190328-D201903022-DE

2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	383 893
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	8 916
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	33 243
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	8 096
Taxe foncière (non bâti) :	4 563
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0
c. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	231 718
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	11 589
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrévée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER 8

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau		Taux plafonds 2019 15	Taux 2018 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col.15 – col.16) 17	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17		Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 13	départemental 14				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe d'habitation.....	24,54	23,24	61,35	9,14000	52,21	>>>	>>>	24,71
Taxe foncière (bâti).....	21,19	22,91	57,28	0,48800	56,79	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 :		
Taxe foncière (non bâti).	49,67	49,46	124,18	3,18000	121,00	national	communal	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

DIMINUTION SANS LIEN 18 Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés